

DEPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR

MAIRIE

SAINT LUPERCE

☎ : 02.37.26.85.12

Fax : 02.37.26.74.96

e-mail : mairie@saintluperce.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L2121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT LUPERCE se réunira en séance ordinaire le :

MARDI 01 AVRIL 2025 A 19 h 00 A LA MAIRIE

Fait à Saint Luperce, le 25 mars 2025

Le Maire

Pierrette SALMON



ORDRE DU JOUR

- 1 - Vote des comptes financiers uniques 2024
- 2 - Affectation des comptes de résultat 2024
- 3 - Taxes directes locales : taux 2025
- 4 - Vote du Budget Primitif communal 2025
- 5 - Budget communal : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 6 - Subventions aux associations
- 7 - Personnel :
 - modifications des conditions de maintien et/ou suspension de l'IFSE et du CIA,
 - projet de délibération pour CST sur la modification des conditions de maintien de l'IFSE par application de l'article 189 de la loi de finances de février 2025

Courriers / Courriels

Informations / Questions diverses